

Réforme territoriale

Un État stratège, des territoires qui agissent

Clarifier qui décide, qui finance, qui exécute et qui répond du résultat. Rapprocher la décision des citoyens sans renoncer à l'égalité nationale.

LA DOCTRINE

Une République forte n'est pas celle qui concentre tout. C'est celle qui sait ce qu'elle doit garantir et qui laisse les territoires agir au bon niveau.

3 niveaux politiques Commune et intercommunalité, Département, État.	1 responsable identifiable Une compétence, un pilote, des moyens et des résultats publics.
5 ans de transition Inventorier, décider, transférer, contrôler et évaluer.	Référendum national La Nation décide de son architecture territoriale.

Remettre la responsabilité à portée des citoyens

La France ne manque pas d'administrations. Elle manque d'une organisation lisible dans laquelle chacun sait qui décide et à qui demander des comptes.

Le problème Les compétences se superposent, les financements croisés diluent la responsabilité et les délais s'allongent.	La décision Supprimer l'échelon politique régional, sans supprimer les fonctions techniques utiles.
Le nouvel équilibre L'État fixe la stratégie et garantit l'égalité ; le Département organise la proximité ; le bloc communal agit au plus près.	La garantie Les missions, budgets, contrats et agents sont transférés avec continuité de service et traçabilité publique.

LE CHOIX

Il ne s'agit pas d'ajouter une réforme au millefeuille, mais de retirer le doublon politique et de rendre chaque responsabilité identifiable.

La décision proposée à la Nation

Organiser un référendum sur une République territoriale reposant sur trois niveaux politiques lisibles. La coordination régionale demeure, l'expertise circule et le doublon politique disparaît.

L'empilement est devenu un système

Commune, intercommunalité, Département, région, services déconcentrés de l'État, agences et opérateurs interviennent souvent sur les mêmes politiques. Les dossiers circulent entre guichets, les financements croisés masquent le décideur et le citoyen ne sait plus qui répond du résultat.

La loi NOTRe et les grandes régions n'ont pas supprimé les doublons annoncés. Elles ont éloigné certaines décisions et installé une compétition institutionnelle entre métropoles, Départements et territoires périphériques.

Décision éloignée La taille administrative ne garantit ni la proximité ni l'efficacité.	Responsabilité diluée Un financement partagé ne doit jamais rendre le pilote invisible.
Temps perdu Les procédures et coordinations consomment des moyens avant même l'action.	Inégalité territoriale Les territoires sans ingénierie accèdent moins facilement aux programmes complexes.

PRINCIPE CARDINAL

Une compétence, un responsable identifiable, des ressources correspondantes et des indicateurs publics.

Trois niveaux politiques, des fonctions clairement réparties

L'État stratège Garantit libertés, justice, sécurité, défense, normes nationales, grandes infrastructures et douze souverainetés. Il fixe les objectifs et contrôle les résultats.	Le Département de proximité Coordonne solidarités, collèges et lycées, routes, mobilités territoriales, sport, culture, tourisme, formation et aménagement.
La Commune Reste la cellule démocratique fondamentale : état civil, vie locale, équipements de proximité et relation directe avec les habitants.	L'Intercommunalité Mutualise eau, déchets, urbanisme, mobilités locales, développement partagé et équipements structurants, sans dépossession silencieuse.
Les métropoles Conservent leurs capacités opérationnelles, coopèrent avec les Départements et contribuent à l'ensemble du bassin de vie.	Les pôles régionaux d'expertise Réunissent les compétences techniques nécessaires sous l'autorité du préfet de région, sans assemblée ni budget politique autonome.

Un État stratège ne signifie pas un État qui administre tout

L'État définit les objectifs nationaux, assure les moyens indispensables et intervient lorsque l'égalité d'accès n'est plus garantie. Il ne pilote pas chaque projet depuis Paris.

Le Département devient l'échelon de proximité

Il correspond à un territoire vécu, à des réseaux de services publics et à une capacité de solidarité. Il devient le lieu privilégié de concertation entre l'État, les communes, les associations, les entreprises et les citoyens.

Le bloc communal agit au plus près

Les compétences transférées sont lisibles, débattues et évaluées. La représentation des communes reste garantie dans les mutualisations intercommunales.

FINALITÉ

La proximité n'est pas l'abandon de l'égalité nationale ; elle est la condition d'une action publique compréhensible et vérifiable.

Supprimer le doublon politique, conserver l'expertise utile

La suppression du conseil régional n'efface ni les identités régionales ni les coordinations indispensables. Les fonctions techniques dépassant le Département sont organisées par l'État, les coopérations interdépartementales ou des établissements de mission.

Fonds européens Organiser l'accès aux programmes et sécuriser leur exécution.	Grands réseaux Planifier les infrastructures dépassant un seul Département.
Données territoriales Consolider l'information utile à la décision publique.	Prévention des crises Relier expertise scientifique, opérateurs et autorités territoriales.
Transition industrielle Mettre en commun ingénierie, formation et capacités productives.	Projets complexes Éviter qu'un dossier échoue faute de pilote clairement désigné.

Chaque mission possède un chef de file, un calendrier et un résultat public. Le préfet de région garantit la cohérence nationale ; les préfets de département suivent l'exécution territoriale.

Une répartition au service des bassins de vie

Lycées Rattachés aux Départements pour former une chaîne éducative cohérente avec collèges, transports scolaires, handicap, prévention et insertion.	Formation et orientation Conduites au plus près des bassins d'emploi avec l'État, les entreprises, les branches, les universités et les organismes de formation.
Développement économique Filières stratégiques fixées nationalement ; accompagnement local traçable, conditionné et évalué.	Transports Réseaux structurants dans la stratégie nationale ; mobilités territoriales coordonnées par les Départements.
Tourisme et culture Rapprochés du patrimoine, des associations et des habitants.	Sport Politiques territoriales articulées avec clubs et équipements ; les coopérations interdépartementales demeurent possibles.

Garantir la continuité, distinguer économie et transfert

Les agents publics

Les personnels ne sont pas une variable d'ajustement. Le principe est le transfert simultané de la mission, du budget et des agents vers l'autorité compétente. Les fonctions directement utiles aux citoyens sont protégées.

Le chiffrage de travail

L'objectif avancé est d'environ 4 milliards d'euros d'économies annuelles de fonctionnement. Il doit être audité avant d'être présenté comme acquis. La disparition d'un budget régional n'est pas en elle-même une économie : les dépenses utiles continuent sous une autre responsabilité.

Dépenses utiles transférées Identifier ce qui doit continuer et son nouveau responsable.	Coûts transitoires Isoler les dépenses temporaires de transfert et d'harmonisation.
Doublons supprimés Mesurer directions, communication, immobilier, études et coordination.	Gains de temps Évaluer les délais évités pour collectivités, entreprises et associations.

RÈGLE BUDGÉTAIRE

Aucune économie n'est comptée deux fois et aucun transfert de dépense n'est présenté comme une économie.

Ce que les experts devront vérifier

Effectifs par fonction Distinguer les missions opérationnelles des fonctions redondantes.	Patrimoine public Inventorier bâtiments, contrats, équipements et charges.
Agences et satellites Identifier les structures utiles, doublons et responsabilités.	Systèmes d'information Chiffrer migrations, interopérabilité et sécurité.
Financements croisés Suivre l'origine, le décideur, le bénéficiaire et le résultat.	Délais d'instruction Mesurer le temps réel avant et après la réforme.

Les hypothèses, calculs, coûts de transition et résultats annuels sont publics. L'évaluation porte autant sur l'égalité territoriale et la qualité de service que sur l'économie budgétaire.

Une transition organisée sur cinq ans

Année 1

Inventaire des compétences, personnels, contrats, patrimoines et financements. Audit indépendant, préparation juridique et consultation territoriale.

Année 2

Référendum national, lois de transfert, équipes de transition et gel des nouvelles structures compliquant la réforme.

Années 3 et 4

Transfert progressif des missions et budgets, continuité des contrats et ouverture d'un portail public de suivi.

Année 5

Évaluation nationale des économies, de la qualité de service, des délais et de l'égalité territoriale.

CLAUDE DE SÉCURITÉ

Aucun service utile ne disparaît du seul fait de la réforme. Chaque transfert est préparé, financé, contrôlé et réversible si la continuité n'est pas garantie.

Un référendum pour une responsabilité plus lisible

Une transformation aussi profonde ne peut résulter d'un arrangement institutionnel. Les Français doivent décider de la suppression de l'échelon politique régional et de la nouvelle répartition des compétences.

La réforme réduit le nombre de lieux où les mêmes décisions sont débattues sans responsable final. Chaque élu dispose d'un mandat compréhensible ; chaque citoyen peut relier une compétence, un budget et une assemblée.

Décision nationale Le référendum donne sa légitimité à la nouvelle architecture.	Mandats lisibles La clarification complète la limitation du cumul et du nombre de mandats.
Résultats publics Chaque compétence possède des objectifs et des indicateurs compréhensibles.	Recours identifiable Le citoyen sait quelle autorité saisir et qui doit rendre compte.

Ce que la réforme change dans la vie quotidienne

École Savoir qui entretient l'établissement et organise les transports scolaires.	Mobilité Identifier le responsable des routes, réseaux et connexions territoriales.
Dépendance Trouver un interlocuteur de proximité pour coordonner l'accompagnement.	Sport et culture Relier les équipements, associations et financements à une responsabilité territoriale.
Activité locale Réduire les dossiers redondants et les renvois entre guichets.	Action publique Consacrer davantage de moyens au service rendu qu'à l'administration des administrations.

**PROMESSE
VÉRIFIABLE**

Moins de renvois, moins de doublons, des délais plus courts et une responsabilité politique identifiable.

La réforme territoriale au service des douze souverainetés

L'organisation territoriale n'est pas un dossier isolé. L'eau, l'agriculture, l'industrie, la santé, l'éducation, l'énergie, le numérique, la justice et la démocratie exigent un État capable de définir une stratégie et des territoires capables de la mettre en œuvre.

Protéger Garantir partout les droits, la sécurité et la continuité de la Nation.	Produire Relier formation, infrastructures, entreprises et filières stratégiques.	Transmettre Préserver les ressources, les services et les capacités pour les générations futures.
--	---	---

**DÉCISION
PROPOSÉE À LA
NATION**

Trois niveaux politiques lisibles ; des compétences transférées avec leurs moyens ; une coordination régionale technique ; un bilan public de la transition.

Réforme constitutionnelle d'abord

La réforme constitutionnelle fixe la règle commune. La réforme territoriale en constitue ensuite la traduction opérationnelle : qui décide, qui agit et qui rend compte.

Document de travail soumis à la vérification citoyenne et experte.